

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_066

Séance du mardi 21 mai 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 15/05/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 17

Pour : 0

Contre : 0

Secrétaire de
séance: François
FOLCHER

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise THYSS

Absents:

Objet: Contrat Cadre Bourgs Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée - DE_2019_066

Monsieur JAFFARD, le Maire, expose :

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant, notamment, pour renforcer l'attractivité et le développement des "Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées - Méditerranée".

Cette politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en oeuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement.
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat- Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 "équilibre territorial") et Midi Pyrénées (Article 28.2 "soutenir les fonctions de centralité"),
- Est ciblée en direction des communes "villes centres" des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE, vers les communes "Pôles de services" de plus de 1 500 habitants, et vers les communes "Pôles de services" de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (anciens chefs-lieux de canton).

Le contrat cadre Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour Pont de Montvert - Sud Mont Lozère organise la mise en oeuvre du partenariat entre :

La région, le Département de la Lozère, la Commune de Pont de Montvert- Sud Mont Lozère, La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, le PETR Sud Lozère, Le Parc National des Cévennes en y associant notamment le Conseil d'Agriculture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Lozère, les services de l'Etat, les Chambres Consulaires et l'inter-consulaire RELANCE.

Le projet de revitalisation et de valorisation faisant l'objet du contrat cadre a été présenté au Comité de pilotage Bourgs centre Région le 19/03/2019 et a reçu un avis favorable de la part de l'ensemble des structures représentées

La pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère vis à vis de son bassin de vie.



Il se décline en un programme d'action comprenant 5 axes :

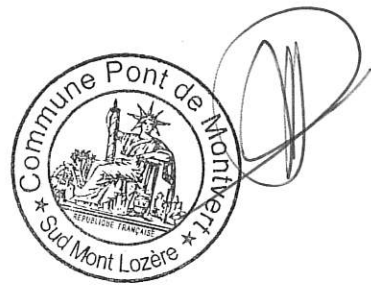
- Axe 1 : Augmenter la capacité d'accueil, réduire la pression automobile et favoriser les mobilités douces
- Axe 2 : Mettre en valeur des patrimoines architecturaux et naturels
- Axe 3 : Conforter les services et le maillage des équipements à l'échelle du territoire
- Axe 5 : Encourager la diversité et la qualité de l'offre immobilière

Le contrat cadre prendra effet à la date de signature et sera actif jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de contrat "Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, Bourgs Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée " joint en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier .

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/08/2019 048-200057594-20190521-DE_2019_066-DE